

Révision: 2.0 Date: 26.08.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

## 1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit**  
 Désignation Commerciale RS-200-CK Cement (Grip Cement Powder)  
 Nom Chimique Mélange  
 N° CAS Mélange  
 N° EINECS Mélange  
 No. D'Enregistrement d'REACH Aucun attribué.
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
 Utilisation Identifiée Adhésifs.  
 Utilisations Déconseillées Rien de connu.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**  
 Identification de la société  
 VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD  
 Stroudley Road  
 Basingstoke  
 Hampshire  
 RG24 8FW  
 Royaume-Uni  
 Téléphone +44 (0) 1256 462131  
 Fax +44 (0) 1256 471441  
 Email (personne compétente) mm.uk@vishaypg.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence**  
 (00-1) 703-527-3887  
 CHEMTREC

## 2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**  
**2.1.1 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)**  
 Skin Irrit. 2; H315  
 Skin Sens. 1; H317  
 Eye Irrit. 2; H319  
 Aquatic Acute 1; H400
- 2.2 Éléments d'étiquetage**  
 Désignation Commerciale Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)  
 RS-200-CK (Grip Cement Powder)
- Pictogramme(s) de Danger  
  

- Mention(s) d'Avertissement  
 Attention
- Contient:  
 Dibenzoyl Peroxide
- Mention(s) de Danger  
 H315: Provoque une irritation cutanée.  
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
- Conseil(s) de Prudence  
 P261: Éviter de respirer les poussières.  
 P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.  
 P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à

l'eau.  
 P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
 P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Peut former des mélanges de poussières/d'air explosifs.

**3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

3.1 Substances Non applicable

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Calcium Tungstate	60 - 70	7790-75-2	232-219-4	Aucun attribué.	Non classé
2-Propenoic acid, 2-methyl-, methyl ester, homopolymer	< 25	9011-14-7	618-466-4	Aucun attribué.	Non classé
2-Butenedioic acid (2Z)-, polymer with chloroethene and ethenyl acetate	5 - 15	9005-09-8	-	Aucun attribué.	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335
Dibenzoyl Peroxide	< 10	94-36-0	202-327-6	Aucun attribué.	Org. Perox. B; H241 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Acute 1; H400 (Facteur-M = 10)

H241: Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur. H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. Facteur-M: facteur de multiplication.

**4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS**



4.1 Description des premiers secours

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir les voies aériennes ouvertes. Desserrer les vêtements serrés tels que le col, la cravate ou la ceinture. Appliquer la respiration artificielle seulement dans le cas où le patient ne respire pas, ou sous contrôle médical. Consulter un médecin en cas de malaise.

Contact avec la Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. Enlever les vêtements contaminés et laver la peau atteinte avec de l'eau. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

Révision: 2.0 Date: 26.08.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

[www.vishaypg.com](http://www.vishaypg.com)

- |     |  |  |
|-----|--|--|
| 4.2 | <b>Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>   | Provoque une sévère irritation des yeux. Irritation de la peau et des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Irritation mécanique des voies respiratoires. |
| 4.3 | <b>Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b> | Traiter symptomatiquement.   |

## 5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- |     |  |   |
|-----|--|---|
| 5.1 | <b>Moyens d'extinction</b><br>Moyens d'Extinction Appropriés<br><br>Moyens d'extinction inappropriés | Ceux appropriés pour contenir l'incendie. Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.<br><br>Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie. Éviter la production de poussières.   |
| 5.2 | <b>Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>                                  | Peut former des mélanges de poussières/d'air explosifs. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Fumée âcre et Methylmethacrylate.  |
| 5.3 | <b>Conseils aux pompiers</b>   | Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts. |

## 6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- |     |  |   |
|-----|--|---|
| 6.1 | <b>Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b> | Assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éviter de respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8.   |
| 6.2 | <b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>                           | Ne pas jeter l'eau de rinçage à l'égout. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.  |
| 6.3 | <b>Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>                         | Mouiller le matériau avec de l'eau pour limiter les émissions ou explosions de poussières. Balayer les matières déversées dans des récipients; le cas échéant, humidifier d'abord pour éviter la formation de poussières. Précaution - Les déversements peuvent être glissants. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Laver le déversement avec un détergent. Transférer dans un conteneur pour élimination. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux (2008/98/EEC). |
| 6.4 | <b>Référence à d'autres sections</b>   | Voir Rubrique: 8, 13  |

## 7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- |     |   |   |
|-----|---|---|
| 7.1 | <b>Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>  | Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les poussières. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Protéger de la lumière.                |
| 7.2 | <b>Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités</b><br>Température de stockage<br>Temps limite de stockage<br>Matières incompatibles | Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.<br>5 - 25°C<br>Stable dans les conditions normales.<br>Conserver à l'écart des: Agent réducteur (Amines) et Les catalyseurs de polymérisation tels que les composés peroxy ou azo, les acides forts, les alcalins, les agents oxydants et les sels de métaux. |
| 7.3 | <b>Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>   | Adhésifs.   |

Révision: 2.0 Date: 26.08.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

## 8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m <sup>3</sup> )	VLE (ppm)	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	Remarque
Dibenzoyl peroxide	94-36-0	-	5	-	-	LEP

Remarque: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984).

#### 8.1.2 Valeur limite biologique

Non fixé.

#### 8.1.3 PNECs et DNELs

Non fixé.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate ou utiliser des récipients appropriés. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Le système électrique ne doit pas produire d'étincelles. Faire en sorte que les systèmes de rinçage oculaire et les douches de sécurité se trouvent à proximité du lieu de travail.

#### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les poussières. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Protection des yeux/du visage



Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Protection de la peau



Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants. Le type de gants utilisés doivent être choisis en fonction de l'activité de travail et sa durée ainsi que de la concentration / quantité du matériel utilisé.

Protection de corps: Porter des vêtements de travail anti-poussière. Recommandés: Porter des vêtements de travail à manches longues.

Protection respiratoire



Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Un masque à poussières agréé doit être porté si des poussières sont générés pendant la transformation ou la manipulation.

Dangers thermiques

Non applicable.

#### 8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

## 9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et

Révision: 2.0 Date: 26.08.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

<b>chimiques essentielles</b>	
Aspect	Blanc poudre
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non fixé.
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable.
Point d'éclair	Non applicable.
Taux d'Evaporation	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.
Pression de vapeur	Non applicable.
Densité de vapeur	Non applicable.
Densité relative	5 (H <sub>2</sub> O = 1)
Solubilité(s)	Légèrement soluble dans: De l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité dynamique	Non applicable.
Propriétés explosives	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
<b>9.2 Autres informations</b>	Aucun.

## 10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>10.1 Réactivité</b>	Stable dans les conditions normales.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	Peut polymériser en cas d'exposition à la lumière.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Peut former des nuages de poussières inflammables dans l'air. Réagit avec substances comburantes.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	Conserver à l'écart des: Agent réducteur (Amines) et Les catalyseurs de polymérisation tels que les composés peroxy ou azo, les acides forts, les alcalins, les agents oxydants et les sels de métaux.
<b>10.6 Produit(s) de décomposition dangereux</b>	Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des vapeurs toxiques et irritantes. Fumée âcre, Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone et Methylmethacrylate.

## 11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)</b>	
<b>Toxicité aiguë</b>	
Ingestion	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour
Inhalation	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. CL50 (Poussières) > 5 mg/kg p.c. /jour
Cutanée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Skin Irrit. 2: Irritation de la peau et des yeux.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Skin Sens. 1: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Révision: 2.0 Date: 26.08.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

<p><b>Toxicité pour la reproduction</b></p> <p><b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b></p> <p><b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b></p> <p><b>Danger par aspiration</b></p>	<p>Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p>
<p>11.2 <b>Autres informations</b></p>	<p>Aucun.</p>

## 12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 <b>Toxicité</b>	Aquatic Acute 1: Très toxique pour les organismes aquatiques. Estimation Mélange CL50 < 1 mg/l (Poissons).
12.2 <b>Persistance et dégradabilité</b>	Pas d'informations disponibles.
12.3 <b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.
12.4 <b>Mobilité dans le sol</b>	Pas d'informations disponibles (Légèrement soluble).
12.5 <b>Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6 <b>Autres effets néfastes</b>	Rien de connu.

## 13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 <b>Méthodes de traitement des déchets</b>	Ne pas jeter à l'égout sans diluer et neutraliser. Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux (2008/98/EEC).
13.2 <b>Autres informations</b>	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

## 14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	<b>ADR/RID / IMDG / IATA</b>
14.1 <b>Numéro ONU</b>	UN 3077
14.2 <b>Désignation officielle de transport</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S (Dibenzoyl Peroxide)
14.3 <b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	9
14.4 <b>Groupe d'emballage</b>	III
14.5 <b>Dangers pour l'environnement</b>	Classé comme Polluant Marin./ Substance dangereuse pour l'environnement.
14.6 <b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Voir Rubrique: 2
14.7 <b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC</b>	Non applicable.
14.8 <b>Renseignements supplémentaires</b>	Aucun.

## 15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 <b>Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement</b>	
15.1.1 <b>Règlements de l'UE</b>	
Substance(s) extrêmement préoccupante (SVHCs)	Aucun.
Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation	Aucun.
15.1.2 <b>Règlements nationaux</b>	Rien de connu.
Wassergefährdungsklasse (Allemagne)	Classe de danger pour l'eau 1
15.2 <b>Évaluation de la sécurité chimique</b>	Non disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 26.08.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

## 16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

**References:** Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Classification(s) harmonisée(s) pour Dibenzoyl Peroxide (N° CAS94-36-0), Enregistrement(s) ECHA pré-existant Dibenzoyl Peroxide (N° CAS94-36-0), et l'Inventaire public des classifications et étiquetages (C&L) de Calcium Tungstate (N° CAS7790-75-2), 2-Propenoic acid, 2-methyl-, methyl ester, homopolymer (N° CAS9011-14-7) et 2-Butenedioic acid (2Z)-, polymer with chloroethene and ethenyl acetate (N° CAS9005-09-8).

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Calcul du seuil
Skin Sens. 1; H317	Calcul du seuil
Eye Irrit. 2; H319	Calcul du seuil
Aquatic Acute 1; H400	Calcul récapitulatif

### LÉGENDE

LTEL	Limite d'exposition prolongée
STEL	Limite d'exposition (15 min)
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	vPvT: très Persistant et très Toxique

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

### Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

### Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.